

Avancement des démarches de gestion quantitative :

de l'état des lieux des déficits en eau
aux
Plans de Gestion de la Ressource en Eau

Instance de concertation AQUADOMITIA 19/12/2016

Avancement des démarches de gestion quantitative : de l'état des lieux des déficits en eau aux Plans de Gestion de la Ressource en Eau

Déroulé de la présentation :

Eléments de contexte

Les études de détermination des volumes prélevables :
méthode
résultats

Les plans de gestion de la ressource en eau :
méthode
état d'avancement
un exemple : l'Astien

Le SDAGE 2016 - 2021

Les orientations fondamentales

Une orientation dédiée à la gestion quantitative :

OF 7 : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource eau et en anticipant l'avenir

D'autres orientations fondamentales :

OF 0 : s'adapter aux effets du changement climatique

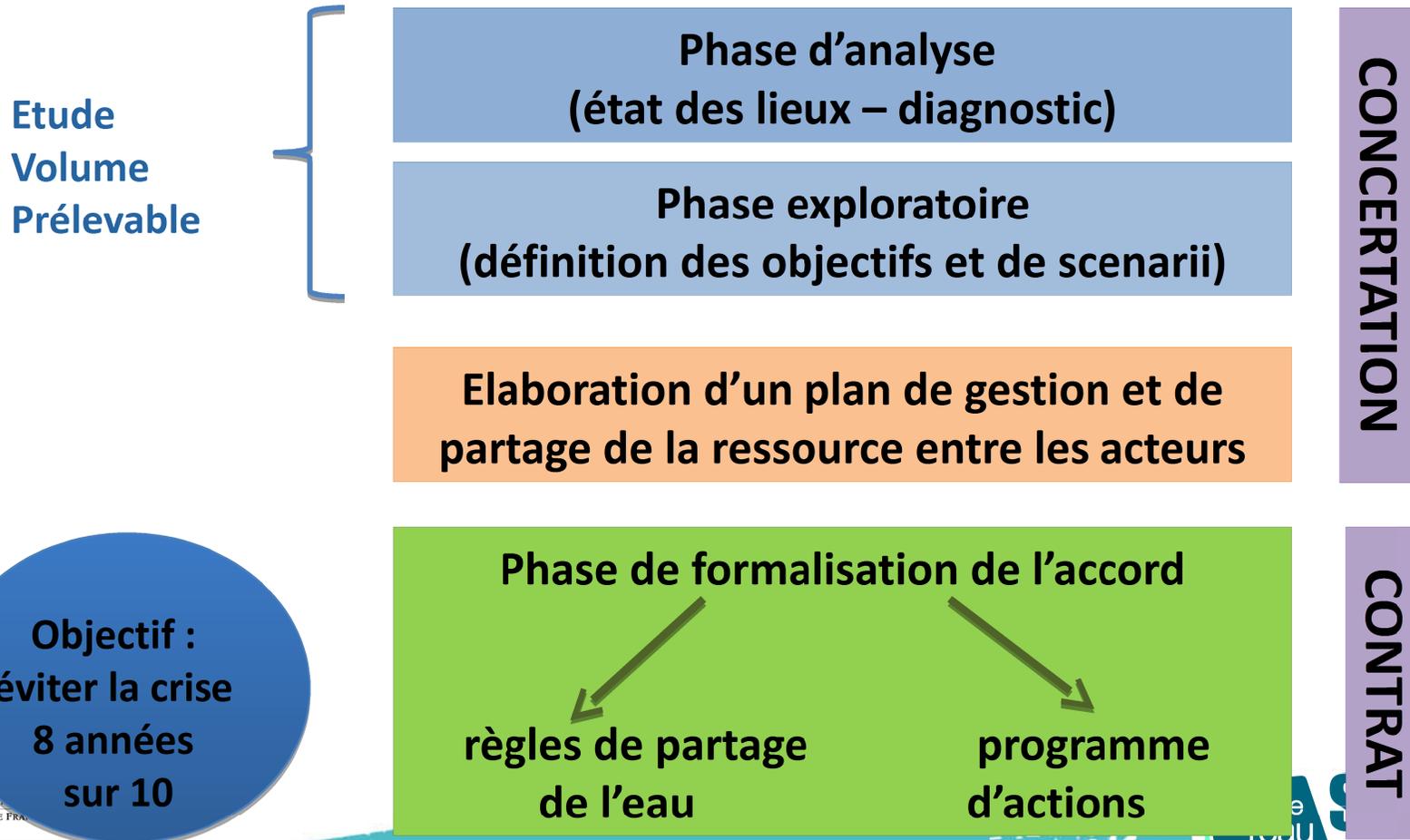
→ le plan de bassin d'adaptation au changement climatique

OF 3 : prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau

OF 4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

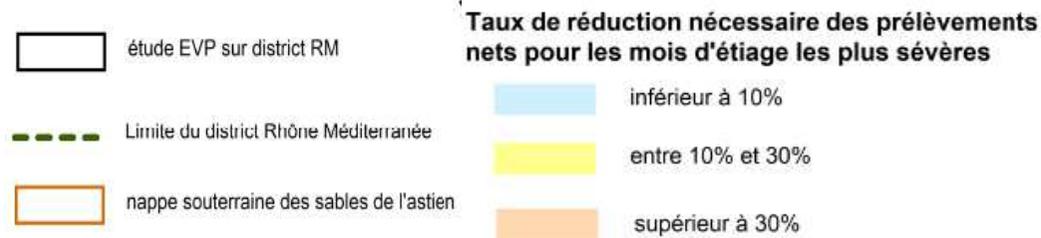
Gérer la ressource avec une approche globale à l'échelle des bassins versants /masses d'eau souterraine

Les EVP : une étape des plans de gestion de la ressource

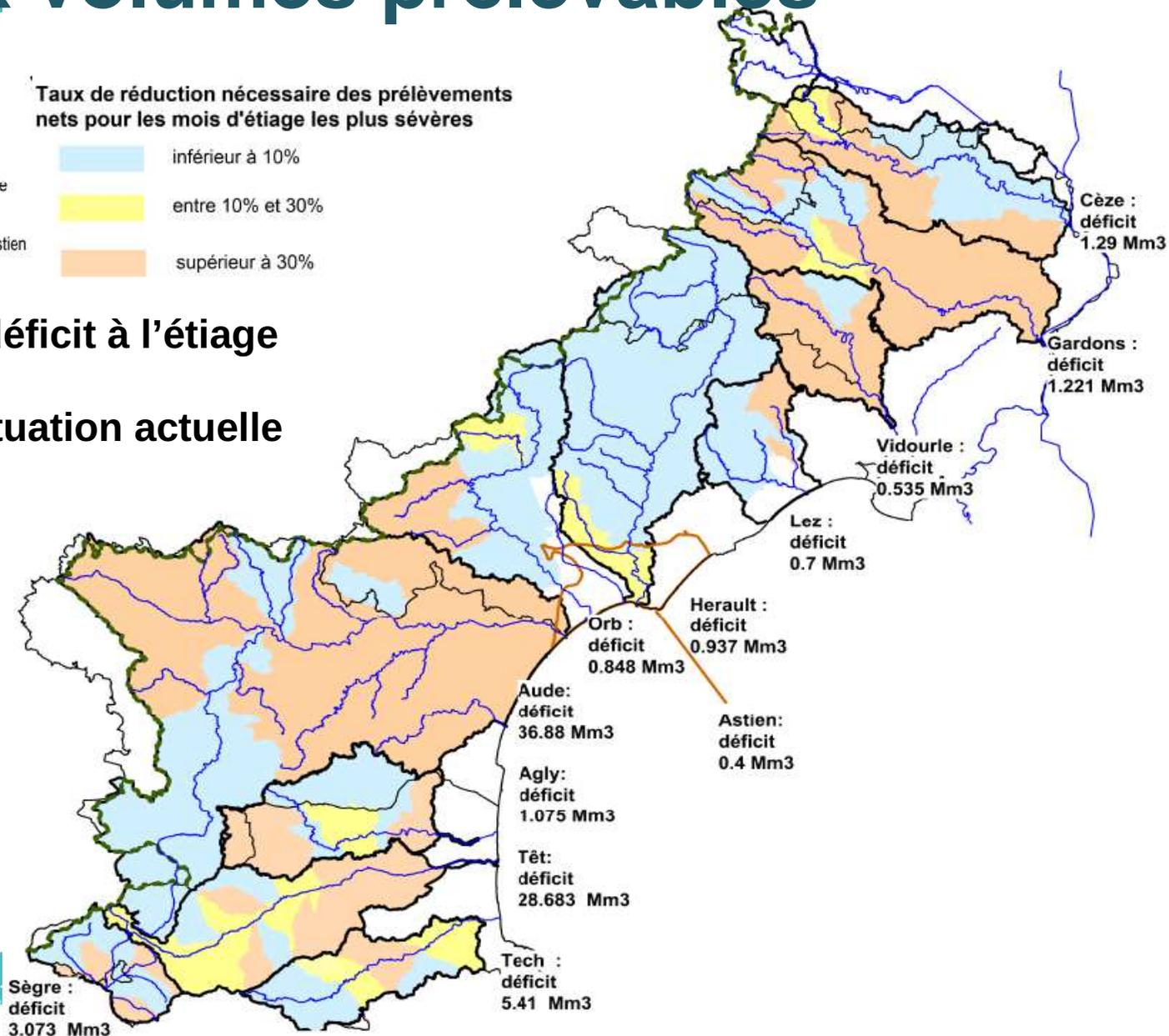


**Objectif :
éviter la crise
8 années
sur 10**

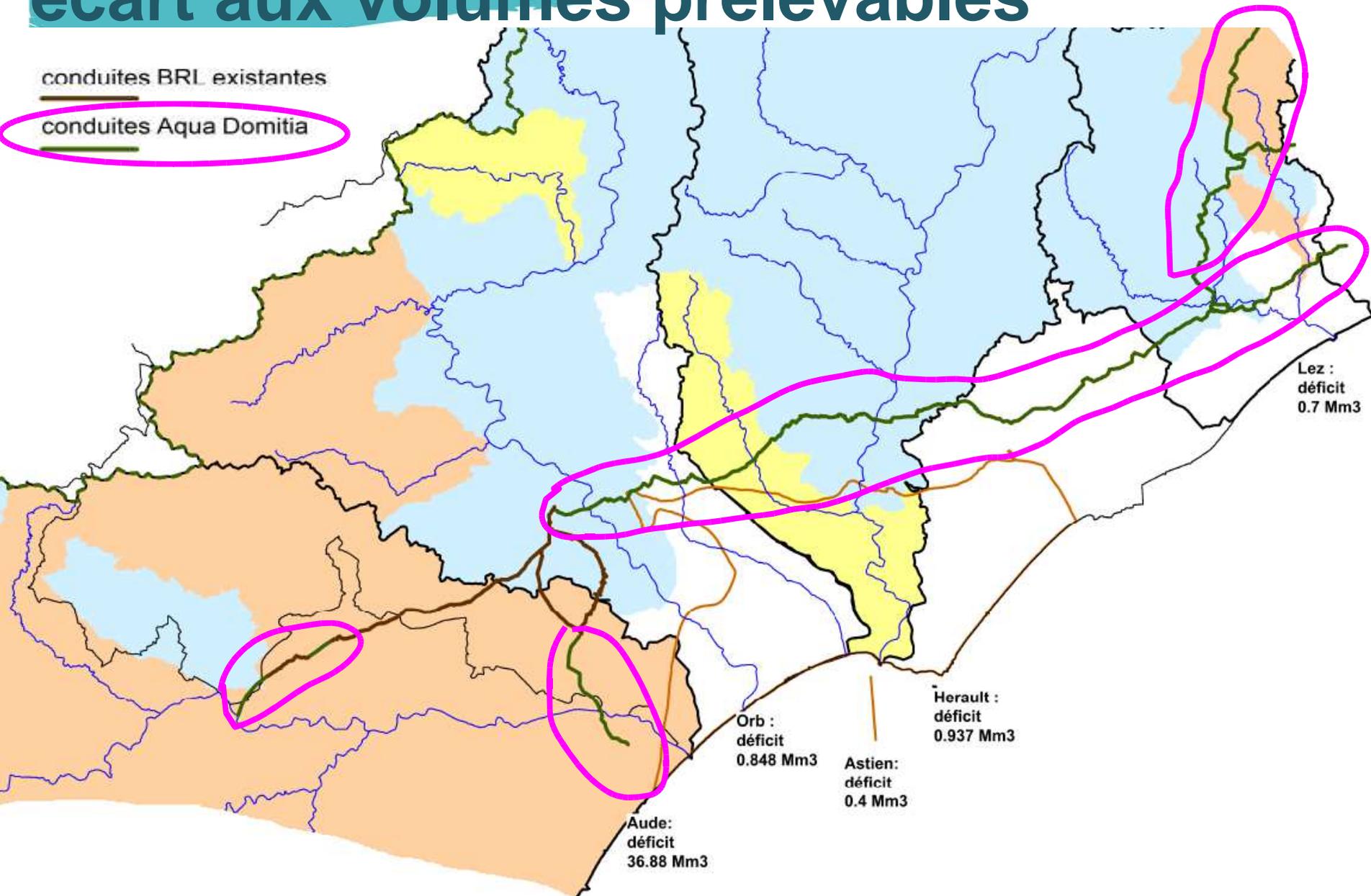
l'état des lieux des déficits (EVP): écart aux volumes prélevables



81 millions m³ de déficit à l'été
diagnostic de la situation actuelle



l'état des lieux des déficits (EVP): écart aux volumes prélevables



conduites BRL existantes

conduites Aqua Domitia

Lez :
déficit
0.7 Mm3

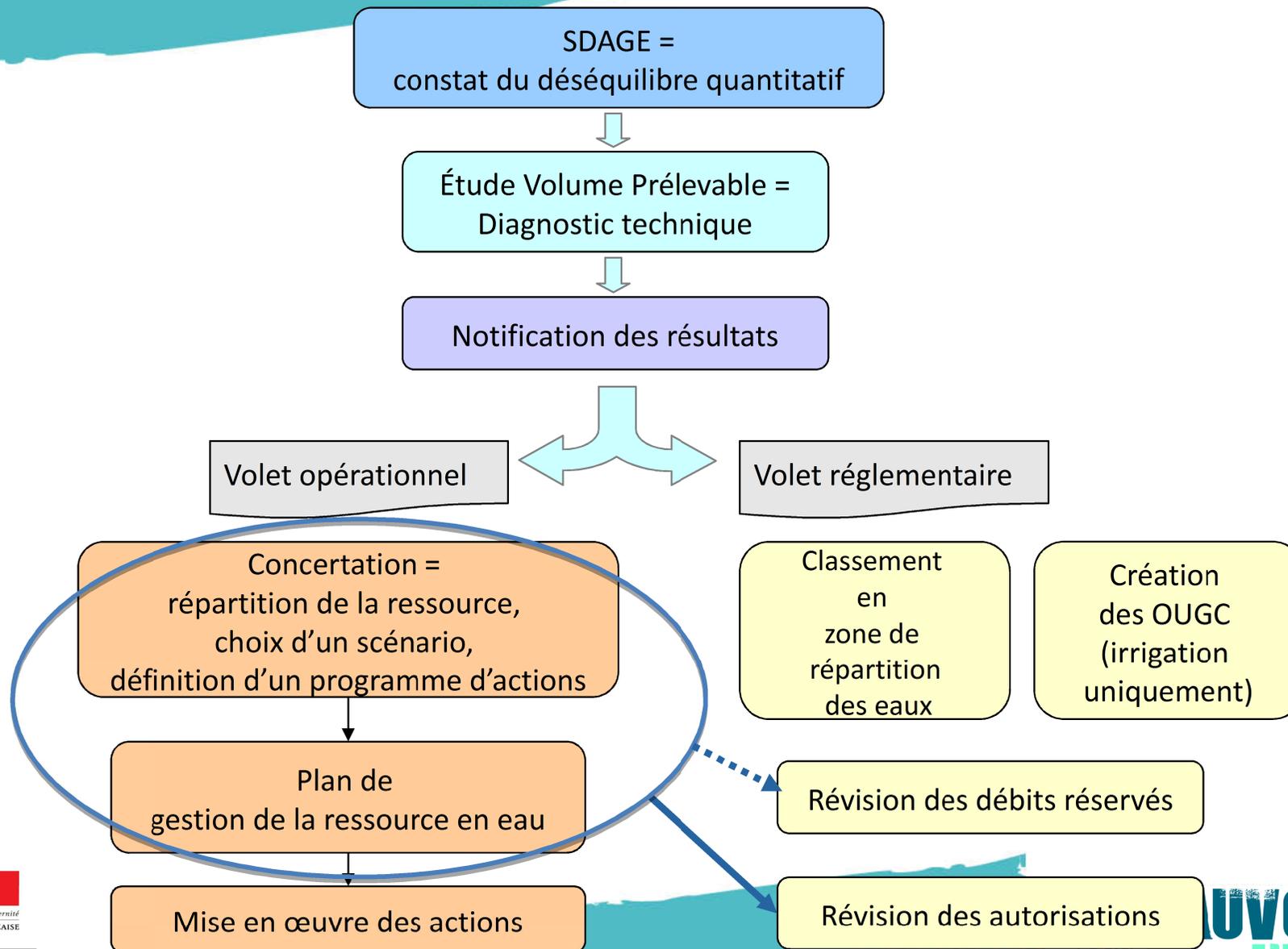
Orb :
déficit
0.848 Mm3

Astien:
déficit
0.4 Mm3

Hérault :
déficit
0.937 Mm3

Aude:
déficit
36.88 Mm3

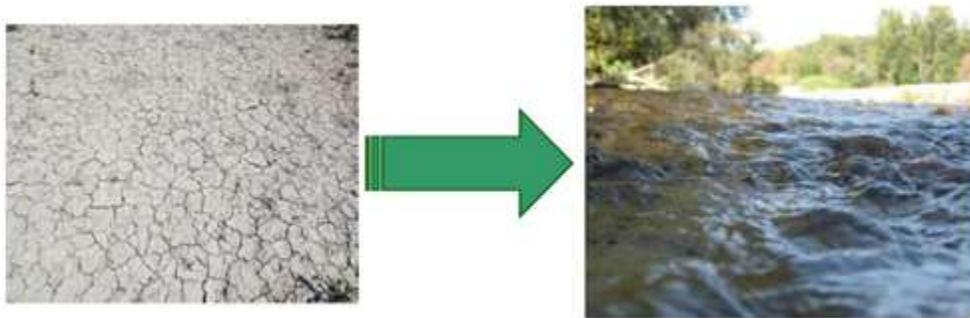
Des EVP aux PGRE : les étapes



Les plans de gestion de la ressource en eau

Un outil pour planifier les actions et les décisions pour gérer les ressources en eau sur un territoire en déséquilibre

Objectif : le retour à l'équilibre



Un calendrier défini par le SDAGE :

« la mise en œuvre des PGRE démarre en 2018 au plus tard pour les secteurs ayant fait l'objet d'études EVP finalisées avant 2016 »

Les plans de gestion de la ressource en eau

Le contenu d'un PGRE:

- un programme d'actions pour atteindre l'équilibre quantitatif et un échéancier pour ce retour à l'équilibre (économies d'eau, ressources de substitution, règles de gestion, ...)
- il organise le partage du volume d'eau prélevable global entre les différents usages
- il assure le suivi du programme d'actions et l'évolution des ressources sur le plan quantitatif

Les plans de gestion de la ressource en eau

Une démarche de concertation entre :

- l'Etat qui pilote la démarche → il est le garant de l'atteinte des objectifs
- l'EPTB qui anime la concertation et écrit le document PGRE
- les acteurs du territoire qui construisent le PGRE
- des partenaires techniques et financiers (agence de l'eau, conseil départemental, la Région...) qui financent des moyens d'animation et le programme d'actions...

**Un lieu de concertation :
la CLE, le comité rivière, un copil
dédié**

Les plans de gestion de la ressource en eau

Etat d'avancement partie Rhône Méditerranée de la région Occitanie – Pyrénées Méditerranée :

Nombre de BV en déficit quantitatif	EVP terminées	EVP notifiées	PGRE en cours	PGRE à engager
16	16	16	14	2

Un PGRE approuvé : la Lentilla (sur un affluent de la Têt)

3 PGRE en voie de finalisation : Aude, Fresquel, Astien

À l'échelle RM sur 72 bassins en déficit, 15 PGRE adoptés

PGRE / autorisations de prélèvement

Volumes autorisés > volumes prélevés > volumes prélevables

PGRE = exercice de convergence

Programme de révision autorisations

=> assurer équité entre usagers (telle que définie dans PGRE)

=> pérennité du retour à l'équilibre

Enjeux :

- Sécuriser les économies d'eau réalisées par les territoires
- Acter les autorisations au plus juste des usages optimisés
- Acter les ressources disponibles pour de nouveaux prélèvements
- Acter les choix de mobilisation de ressources de substitution

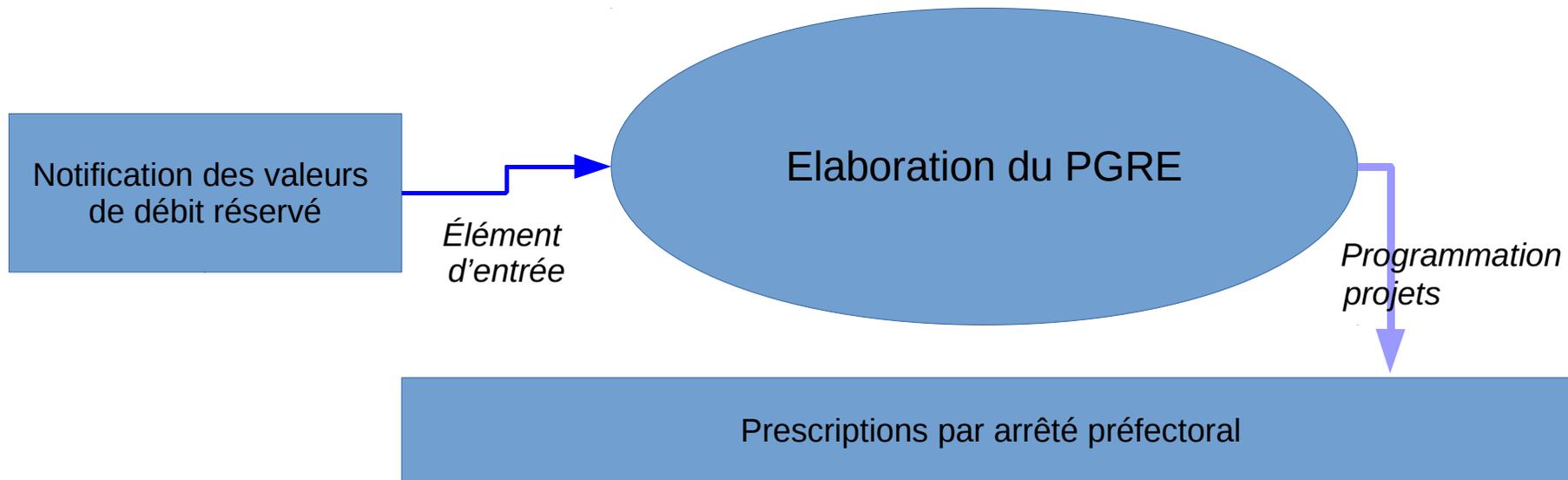
PGRE / débits réservés

Nécessité d'articuler débits réservés et PGRE :

- PGRE pour réaliser des économies d'eau nécessaires au respect des débits réservés

- Débits réservés = socle réglementaire pour bâtir le PGRE

=> enjeu de conduire les chantiers en parallèle



Suivi hydrométrique / piézométrique

DOE / NPA aux points stratégiques SDAGE : outil de suivi bassin Rmed

- valeurs seuils pour évaluer l'équilibre structurel de la gestion de la ressource
- évaluation a posteriori par DREAL, critère de satisfaction 8 années sur 10

DOE / NPA aux points locaux : outil de suivi local PGRE

- suivi maîtrise d'ouvrage locale
- suivi retour équilibre structurel de périmètres élémentaires

Rôle commun des points SDAGE / locaux : gestion de la ressource à l'échelle des périmètres élémentaires

NB contrôle des prélèvements reste effectué au regard des autorisations de prélèvement en vigueur et des registres de prélèvement

Merci de votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



**SAUVONS
L'EAU!**